



Remboursement prêt bancaire lorsque l'on est caution personnelle

Par **ollivette**, le **17/05/2013** à **11:13**

Bonjour,

J'ai arrêté mon entreprise (EURL) en janvier 2012 suite liquidation.

J'avais contracté un prêt de la création de celle-ci ou j'étais caution personnelle à hauteur de 3600 €.

J'ai envoyé 10 chèques de 150 € .Aujourd'hui nous sommes à la fin du dernier chèque et l'organisme de créance MCS me réclame d'autres chèques. La personne souhaite recevoir 10 chèques de 210 €, je lui dis que cela m'est impossible et lui propose de lui envoyer 10 chèques de 60 € mais celle-ci me répond :

"Madame,

Dans ce cas, il vous faudra justifier de votre situation : revenus et dépenses. "

Ont ils le droit de réclamer des mensualités minimum ? je pensais que le fait de payer suffisait ..?

Merci de votre rapide retour.

Cordialement,